

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

11-20-01-26-C

Le dossier de demande d'aide doit être envoyé par mail à l'adresse mobilites@val-de-drome.com ou par voie postale :

Services Mobilités
Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
96 ronde des alisiers
26400 EURRE

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

1. **La convention relative à l'attribution d'une subvention complétée, datée et signée.**
2. **La fiche de consentement RGPD complétée, datée et signée.**
3. **L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.**
4. Copie de la **facture de l'auto-école ou de l'association agréée dans laquelle la formation du permis AM a été réalisée** au nom du demandeur, datant de moins de six mois. Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que le prix.
5. **Photocopie de l'attestation de suivi de formation du permis AM**, comme preuve d'obtention
6. **Le dernier avis d'imposition** (seront pris en compte les avis d'imposition ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €).
7. **Justificatif de domicile de – de 3 mois** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement internet, taxe d'habitation ou taxe foncière, ...) : seuls les résidents de la Communauté de Communes du Val de Drôme sont éligibles.
8. **Carte d'identité** du demandeur.
9. **RIB** au nom du demandeur.
10. **Pour les mineurs**, les pièces seront au nom de l'un des parents ou du tuteur légal. Une copie du livret de famille ou un justificatif de la tutelle devra être joint au dossier.

Un seul dossier par demandeur sera traité. Tout dossier non daté ou non signé vous sera renvoyé.

Dès réception du dossier :

- 1- La Communauté de Communes envoie un récépissé de dépôt de dossier.
- 2- La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai de 30 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.
- 3- Un accusé de réception de dossier complet, ou un courrier de demande de pièces complémentaires, est envoyé au demandeur, par mail ou par voie postale.

Après décision de la mise en paiement de la subvention, vous êtes alors informé par courriel de l'attribution et de la mise en paiement de la subvention.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA FORMATION A LA CATEGORIE
AM DU PERMIS DE CONDUIRE**

11-20-01-26-C

Je, soussigné(e), habitant à.....
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des
pièces jointes et m'engage à transmettre à la Communauté de Communes du Val de Drôme tout
document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le Signature

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA FORMATION A LA CATEGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

11-20-01-26-C

ENTRE :

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, représentée par Madame Christine MARION, Présidente,
Ci-après dénommée « Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée »

ET

Madame, Monsieur, Nom, Prénom
Domicilié :
Téléphone :
Adresse électronique personnelle :
Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique de mobilités, la Communauté de Communes est consciente que le permis de conduire et le BSR sont des atouts essentiels pour l'emploi ou la formation. Suite à la mise en place de la bourse au permis pour les jeunes de 15 à 25 ans (500 € d'aide suite à 50h de bénévolat), il est proposé d'établir une aide pour les habitants du territoire qui passent la formation AM du permis de conduire.

Cette aide de 100 € est sous condition de la validation de la formation AM du permis de conduire et le bénéficiaire doit avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400€ (d'après le dernier avis d'imposition).

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et du bénéficiaire lié à l'attribution d'une subvention pour l'obtention du BSR.

3. Condition d'éligibilité : bénéficiaires

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique ayant 14 ans et plus, résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

L'aide mise en place est de 100 €, pour tout habitant ayant un revenu fiscal inférieur ou égal à 15 400€ (référence au dernier avis fiscal reçu).

4. Condition d'éligibilité : modalités

Le bénéficiaire peut solliciter l'octroi d'une subvention qu'une seule fois et seulement lorsqu'il a validé sa formation AM du permis de conduire.

La formation doit être réalisée auprès d'une auto-école ou d'une association agréée.

La date de validation de la formation doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date de réception de la présente convention.

Date de validation de la formation AM du permis de conduire :/...../.....

5. Engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, après vérification du respect par le demandeur des conditions d'éligibilité, s'engage à verser au bénéficiaire l'aide de 100 €.

L'engagement de la Communauté de Communes du Val de Drôme est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération. La demande peut être réalisée au maximum 6 mois après la date de la validation de la formation.

6. Engagements du bénéficiaire

- Le bénéficiaire s'engage à bénéficier qu'une seule fois du Bonus Permis AM.
- Le bénéficiaire s'engage à avoir validé sa formation dans une auto-école ou une association agréée.

7. Résiliation

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée en cas de non-respect des engagements mentionnés à l'article 6 de la présente convention. La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait à _____, le _____

Le bénéficiaire
(Nom, Prénom)

Signature

**Pour la Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée,
Christine MARION, Présidente**

Signature

11-20-01-26-C

FICHE DE CONSENTEMENT – BONUS PERMIS AM
RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles

NOM et Prénom de l'utilisateur :

Adresse de l'utilisateur :

Adresse courriel de l'utilisateur :

1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant sus-indiquées au service mobilité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME pour la subvention relative à la validation de la catégorie AM du permis de conduire dont je suis bénéficiaire.

2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.

3- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé que la CCVD ne commercialisera pas mes données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.

INFORMATIONS :

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Madame la Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

96, ronde des Alisiers, Ecosite du Val de Drome

26400 EURRE

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME, à l'adresse suivante :

Madame la Déléguée à la Protection des Données personnelles de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME,

96, ronde des Alisiers

Ecosite du Val de Drome

26400 EURRE

Adresse mail : dpo@val-de-drome.com

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

4- Je reconnais avoir été informé que mes données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.

Mes données personnelles seront supprimées au plus tard 12 mois après la date de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dont je suis bénéficiaire.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel me concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés des personnes.

J'accepte d'être recontacté par le service Mobilités de la CCVD pour toute information relative à la mobilité (location, vente de vélos, etc.) Oui Non

DATE ET SIGNATURE